



Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

NOTE DE PRESSE

Réunion publique « Extinction de l'éclairage public »

La Ville de Parthenay s'engage dans une démarche écoresponsable et souhaite expérimenter l'extinction de l'éclairage public dans plusieurs quartiers de la commune.

Eclairage durable : une nécessité

La surabondance de l'éclairage public présente plusieurs inconvénients :

- **Perturbation de la biodiversité :**
 - o sur une nuit d'été, ce sont en moyenne 150 insectes qui perdent la vie.
- **Impossibilité d'observer les étoiles**
- **Consommation énergétique très importante :**
 - o L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité pour les collectivités territoriales. A Parthenay, la facture d'électricité s'élève à 155 000 euros pour l'éclairage public.
 - o Le parc d'éclairage public de Parthenay est vieillissant, obsolète et surconsommateur d'énergie.

Eclairage durable : deux leviers d'action

- **Le renouvellement du parc d'éclairage public**

Son renouvellement présente un réel enjeu pour la transition écologique et énergétique.

En trois ans, plus de 1 500 lanternes obsolètes et vétustes vont être remplacées par des points lumineux LED nouvelle génération, moins énergivore :

- o 810 lanternes ont d'ores et déjà été remplacés
- o 347 sont à l'étude pour 2022

L'intensité lumineuse des nouveaux luminaires est réduite de 50% la nuit.

- **L'extinction de l'éclairage public**

L'extinction de l'éclairage public est un autre levier important vers une transition énergétique et écologique en contribuant à :

- La diminution de la consommation d'électricité
- La préservation de la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse

Ces perspectives sont aussi de nature à générer des économies financières pour la collectivité. L'extinction nocturne permet un gain de 20 à 40% sur la facture.

L'économie réalisée pourrait alors être investie dans des projets communaux.

C'est pourquoi la Ville souhaite lancer une expérimentation.

Expérimentation extinction de l'éclairage public : les modalités pratiques

L'extinction de l'éclairage public aura lieu :

- chaque nuit de 23H00 à 6H30.

Les lanternes s'allumeront :

- le soir au coucher de soleil jusqu'à 23h
- le matin de 6H30 jusqu'au lever du soleil

L'expérimentation débutera le 1^{er} avril.

Un retour d'expérience sera fait avec les habitants des quartiers en septembre 2022. Les horaires d'extinction et d'allumage pourront alors être ajustés.

Les quartiers/rues concernés sont :

- Quartier des Terres Rouges
- Lieu-dit La Boule
- Rue Denis Papin
- Quartier de la Bouquetière
- Rue d'Abrantes / allée de Tipperary
- Rue d'Aquitaine-rue Charles Cros
- Rue Sydney Bechet-rue Stéphane Grapelli
- Rue Charles Baudelaire
- Allée Eugène Ionesco-rue Jean Giono